ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réservistes

Question écrite n° 12246

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense de lui indiquer quel est le rôle qu'elle assigne aux forces armées, et en particulier à leurs réservistes, dans la protection des points sensibles en temps de crise ou de défense du territoire.

Texte de la réponse

La dissuasion, la prévention, la projection-action et la protection sont les quatre grandes fonctions stratégiques assignées aux forces armées. Les missions à dominante « protection » concernent essentiellement le territoire national et ses approches et comprennent notamment toutes les contributions à la sécurité générale (défense du territoire, défense civile...) et au service public. La protection des points sensibles, assurée non seulement par le personnel d'active, mais également par les réservistes, est une des missions primordiales de cette fonction. En cas de crise ou d'événement graves, les armées participent en tant que de besoin à la protection, sur la base des savoir-faire spécifiques qu'elles maîtrisent en temps normal (surveillance générale, renforcement ponctuel des dispositifs passifs de protection, expertise au profit des opérateurs sur la vulnérabilité des sites, protection aéromaritime des sites les plus sensibles). Toutefois, en raison de la réduction du format des armées, les actions dynamiques sur la base de dispositifs de surveillance aléatoires et d'interventions ciblées sont désormais privilégiées. Ainsi, parmi les modes d'action proposés aux autorités civiles compétentes, l'affectation de moyens dédiés à chaque point sensible ne sera effective qu'au profit de sites présentant une vulnérabilité et une importance particulières. Les réservistes, dont l'effectif est actuellement d'environ 32 500, sont intégrés au sein des unités d'active et remplissent, en conséquence, les missions qui sont confiées à ces dernières.

Données clés

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 12246
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 février 2003, page 1142
Réponse publiée le : 12 mai 2003, page 3685